Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 26 (1890)

Heft: 1

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LA CHAUX-DE-FONDS
XXVIe Année

1er JANVIER 1890
No 1

L'ÉDUCATEUR

ORGANE
DE LA
SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

SOMMAIRE : Partie générale : A nos lecteurs. Statuts de la Société pédagogique de la Suisse romande. Lettre-circulaire aux correspondants cantonaux. De l'enseignement de la composition à l'école primaire. — Chronique scolaire : Jura bernois. Neuchâtel. Fribourg. Vaud. — Bibliographie. — Exercices scolaires : Langue française. Exercices d'invention et de composition.

PARTIE GÉNÉRALE

A NOS LECTEURS

Ensuite de la rotation admise par le Comité central et ratifiée par le congrès de Lausanne, c'est au canton de Neuchâtel qu'est remis l'honneur de diriger pendant trois ans les destinées de la Société pédagogique de la Suisse romande. Jusqu'à présent, cette tâche était relativement facile ; le Comité directeur n'avait qu'à suivre la voie tracée par son prédécesseur, tout en s'inspirant dans la mesure du possible des désirs et des vœux formulés. Grâce à l'organisation de notre société, qui a à sa tête un Comité central, pouvoir responsable formé d'hommes d'école pris dans les divers cantons de l'association et revêtus de la confiance de leurs confrères, cette émigration périodique du Comité directeur se faisait sans bruit et sans que le grand nombre des sociétaires s'en doutassent.

Cette année il n'en est pas de même. Dès le 1er janvier 1890, ce sont de nouveaux statuts qui régiront l'association ; la revision a porté essentiellement sur l'administration du journal, qui est profondément modifiée ; et le Comité directeur, chargé de mettre en vigueur les statuts revisés et de donner l'impulsion aux nouveaux organes de la société, est lui-même composé d'hommes nouveaux, à une exception près ; il est en outre un essai de décentralisation, puisqu'on l'a pris en dehors du chef-lieu.

SCHWEIZ. LANDESBIBLIOTHEK
1906
G. 1063.
BERN

Aussi est-ce avec une certaine anxiété que nous nous présentons à vous. La mise en pratique des statuts sera certainement chose facile, puisque l'assemblée générale les a votés comme répondant à des besoins nouveaux. C'est dans la publication du journal que les difficultés nous attendent. Nous attachons tous une importance capitale à ce que l'*Educateur* soit un journal pédagogique de valeur. Nous voulons y trouver des études sur des questions d'un intérêt général pour l'école, un guide et un conseiller dans la tâche quotidienne d'élever et d'instruire la jeunesse, des plans de leçons appropriées aux divers degrés, du jardin d'enfant à l'école complémentaire, des nouvelles régulières de nos sections cantonales, une revue des faits scolaires en Suisse et à l'étranger, et des variétés, sans oublier les exercices scolaires, auxquels on met un prix tout particulier. Cette grande diversité dans les articles nécessite un grand nombre de collaborateurs. Aussi l'idée fondamentale qui a présidé à la réorganisation de l'*Educateur* est-elle d'intéresser activement au journal tous les instituteurs et toutes les institutrices, et d'en faire ainsi l'organe vivant d'une société vivante.

Le moyen qui a paru le meilleur de réaliser cette collaboration effective de tous, c'est la création de correspondants cantonaux, intermédiaires officiels et officieux entre leurs collègues et le journal. Nous attendons d'autant plus de bien de cette nouvelle organisation que nous avons pu nous attacher en qualité de correspondants des hommes dont le dévouement à la cause de l'éducation populaire est bien connu, et dont les talents ne le cèdent en rien au dévouement. Ce sont :

MM. E. Trolliet à Lausanne.
Louis Favre à Genève.
H. Gobat à Corgémont.
Ch^s^ Knapp à Neuchâtel.

Nous espérons en outre avoir de temps à autre des correspondances de Fribourg et du Valais; elles seront toujours les bienvenues.

Mais il n'est pas de joie sans mélange, et à la tête des rédacteurs de l'*Educateur*, nous regrettons profondément de ne pas voir celui qui l'a fondé, et qui lui a donné dans son titre et sa devise un programme idéal, expression des nobles sentiments qui l'animent et de la sainte ambition qu'il devine dans tout instituteur. Dès lors et pendant vingt-cinq ans d'un dévouement sans relâche et qui a triomphé de toutes les difficultés, il a soutenu l'*Educateur* de sa féconde et vaillante plume, et il en a fait un journal pédagogique hautement apprécié en Suisse et à l'étranger. Le vénérable Dr Daguet n'a pas cru devoir accepter le titre de rédacteur en chef honoraire que lui a décerné le Comité central; les instances réitérées du Comité directeur neuchâtelois n'ont

pas réussi à le faire revenir sur une décision qui, hâtons-nous de le dire, ne l'empêchera pas de collaborer librement au journal, il a bien voulu nous autoriser à l'espérer. M. Daguet veut consacrer une ardeur qui ne s'éteint pas à d'importants travaux qui couronneront dignement une carrière riche de travail et de bonnes actions. Nous respectons sa retraite volontaire, heureux de pouvoir toujours compter sur ses encouragements et les conseils de sa longue expérience, et de savoir qu'il nous consacrera quelques-uns de ses rares moments de loisir. Nous la respectons d'autant plus religieusement que M. Daguet aurait droit au repos plus que tout autre. Mais nous tenons à lui donner l'assurance que personne de nous n'oubliera jamais les éminents services qu'il a rendus à son pays; il l'a servi et il le servira longtemps encore, Dieu le veuille, en se consacrant à deux branches importantes du savoir humain, l'histoire et la pédagogie. Il a fait mieux que de nous exhorter au patriotisme, il prêche d'exemple, et ce sont là des leçons ineffaçables. Puissions-nous devenir dignes et capables d'en donner de semblables!

Notre émotion nous fait oublier les collaborateurs réguliers du journal. Nous insistons d'une façon toute particulière sur ce point essentiel que la tâche des correspondants consiste moins à nous envoyer des articles de leur fonds qu'à nous en faire parvenir de leurs collègues. S'il est nécessaire que chaque membre du corps enseignant travaille, cherche les meilleures méthodes d'enseignement, les adapte à lui-même et à son milieu, étudie le caractère de ses élèves pour pouvoir le former et parfois le réformer, il n'est pas moins indispensable qu'il associe ses efforts à ceux de ses collègues, ceux-ci profitant de ses expériences comme il pourra profiter des leurs.

Le seul moyen de faire cet enseignement mutuel, d'avoir ces précieux échanges de vues, de trouver des encouragements aux heures de lassitude et de défaillance, c'est l'association, mais l'association réelle, effective, du cœur et de la pensée, qui permet à chacun de compter sur la sympathie de tous. Il faut que tous les instituteurs de la Suisse romande s'unissent pour l'étude, pour le travail, pour le progrès, qu'ils développent parmi eux cet esprit de corps qui naît moins de la solidarité des intérêts que de la communauté du devoir fidèlement et vaillamment accompli. Alors la Société pédagogique de la Suisse romande, soutenue et encouragée par l'opinion publique, sera une association puissante pour le bien. Elle méritera de plus en plus d'avoir pour drapeau un journal qui s'honore du titre de l'*Educateur* et pour devise : *Dieu, Humanité, Patrie!*

Au nom du Comité directeur :

Le Secrétaire, P. Jaquet. *Le Président,* L. Latour.

Le Directeur de l'Educateur, Ed. Clerc.

Statuts de la Société pédagogique de la Suisse romande

But et organisation de la Société.

Art. 1er. — La Société pédagogique de la Suisse romande a pour but de perfectionner les moyens d'éducation et les méthodes d'enseignement, de créer et d'entretenir parmi les membres du corps enseignant des relations amicales et fraternelles.

Art. 2. — Les moyens d'atteindre ce but sont :

a) Une organisation régulière de la Société dans chaque canton;
b) Des réunions périodiques régulières;
c) La publication d'un journal pédagogique;
d) La discussion de questions scolaires importantes.

Art. 3. — La Société se compose :

a) de membres actifs;
b) de membres honoraires.

Sont membres actifs les instituteurs et les institutrices à quelque degré de l'enseignement qu'ils appartiennent et les autres personnes s'intéressant aux questions scolaires qui font partie d'une section cantonale de la Société pédagogique de la Suisse romande.

Sont membres honoraires les personnes auxquelles la Société confère ce titre pour services éminents rendus à la cause de l'éducation populaire.

Art. 4. — La Société se réunit tous les trois ans en assemblée générale, soit congrès scolaire. Les assemblées ont lieu successivement dans les divers cantons de la Suisse romande.

Des assemblées extraordinaires ou des réunions de délégués peuvent avoir lieu dans l'intervalle des congrès.

Administration de la Société.

Art. 5. — La Société est dirigée par un comité central et par un comité directeur.

Art. 6. — Le comité central se compose des délégués des cantons à raison d'un délégué pour 100 sociétaires, ou fraction de ce nombre. Chaque canton a droit à un délégué.

Ces délégués sont nommés pour trois ans par les sections cantonales.

En cas d'empêchement, de décès ou de démission, les délégués sont remplacés par des suppléants désignés de la même manière que les membres effectifs.

Art. 7. — Le comité directeur est composé de 5 membres et de 3 suppléants, choisis, pour trois ans, dans le canton où doit se réunir le prochain congrès. Ce comité est nommé par l'assemblée générale sur présentation de la section du canton dans lequel il doit avoir son siège. Il entre en fonctions le 1er janvier de l'année qui suit sa nomination.

Art. 8. — Le président du comité directeur est président de la Société. Il dirige en cette qualité les délibérations du congrès et celles du comité central dans lequel il a voix délibérative.

Il est remplacé, en cas d'absence ou d'empêchement, par le vice-président du comité directeur.

Les membres du comité directeur qui ne font pas partie du comité central assistent aux séances de celui-ci avec voix consultative.

Art. 9. — Le comité central se réunit une fois par année sur convocation du comité directeur.

Les attributions particulières du comité central sont :

a) L'examen de la gestion du comité directeur et des comptes du gérant;

b) Le choix des questions à étudier par les sections cantonales et à traiter dans les réunions générales (congrès);

c) L'étude des modifications ou améliorations à apporter dans la publication du journal;

d) La fixation du traitement du directeur du journal, du gérant et des correspondants.

Art. 10. — Tout ce qui concerne l'administration proprement dite de la Société rentre dans les attributions du comité directeur.

Ce comité prend toutes les mesures nécessaires en vue des réunions générales ordinaires ou extraordinaires, ainsi que des réunions de délégués.

Art. 11. — Il s'occupe surtout de l'administration et de la marche du journal. Il veille à ce que celui-ci soit constamment l'organe des sociétaires, et qu'il atteigne le but que se propose la Société par sa publication. Il se prononce sur la publication des articles que le directeur ne croirait pouvoir insérer sous sa responsabilité personnelle.

Art. 12. — Sous réserve des traitements prévus à l'article 14, les fonctions des membres des comités sont gratuites; les frais de déplacements seuls sont à la charge de la Société.

Art. 13. — La publication du journal de la Société est confiée :

a) à un membre du comité directeur qui, sous le titre de directeur, est chargé de la rédaction du journal avec le concours de collaborateurs et de correspondants choisis dans chacun des cantons romands;

b) à un membre du même comité qui, sous le nom de gérant, est chargé de l'administration financière du journal : abonnements, annonces, etc., ainsi que de la comptabilité et de la caisse de la Société.

Les correspondants cantonaux du journal sont désignés par le comité directeur sur préavis du comité des sections cantonales.

Art. 14. — Le directeur du journal et le gérant reçoivent chacun un traitement fixe et une provision sur les recettes de la Société. Les corres-

pondants cantonaux reçoivent une indemnité fixe. Les traitements et la provision sont fixés par le comité central sur le préavis du comité directeur.

Les collaborateurs du journal sont rétribués par le comité directeur dans la mesure des ressources de la Société.

Art. 15. — Les membres actifs payent à la Société une cotisation de 5 francs.

La cotisation de fr. 5 comprend l'abonnement au journal et la participation à la caisse de secours instituée par la Société.

Les membres honoraires sont libérés de toutes cotisations.

Art. 16. — Le prix d'abonnement au journal est de 6 fr. pour toute personne ne faisant pas partie de la Société.

Art. 17. — La Société aura, par l'intermédiaire de son comité directeur, des rapports fréquents avec les autres sociétés pédagogiques, particulièrement avec les sociétés suisses.

Sections cantonales.

Art. 18. — Les sections cantonales nomment leurs comités; elles élaborent leurs règlements, s'il y a lieu, et fixent les contributions qui leur sont nécessaires.

Revision des statuts, dissolution.

Art. 19. — Tout sociétaire qui désire des changements aux présents statuts doit faire parvenir ses propositions, au moins deux mois avant le congrès, au comité directeur. Celui-ci les soumet, avec préavis, au comité central et par lui à l'assemblée générale.

Art. 20. — En cas de dissolution, les fonds disponibles de la Société seront partagés entre les diverses sections cantonales au prorata du nombre des membres actifs de la Société.

Les présents statuts, approuvés par l'assemblée générale dans sa séance du 16 juillet 1889, entreront en vigueur le 1er janvier 1890.

Lausanne, le 16 juillet 1889.

Le Président, L. Roux.
Le Secrétaire, A. Gaud.

Lettre-circulaire aux correspondants cantonaux

Pour renseigner les membres de la Société pédagogique sur la nouvelle organisation de l'*Educateur,* nous ne pouvons mieux faire que de donner les passages essentiels d'une lettre adressée par le directeur aux correspondants :

« Le comité de votre section cantonale vous a sans doute fait savoir ce que le Comité directeur attend des correspondants de l'*Educateur*. C'est :

1° Une chronique cantonale relatant tous les faits pédagogiques de quelque importance ;

2° La nécrologie des hommes d'école récemment décédés (qui peut rentrer dans la chronique) ;

3° Des travaux sur les branches de l'enseignement, demandés par la direction du journal.

« Il est bien entendu que la tâche ne doit pas être uniquement supportée par ce collaborateur ; ce serait aller à l'encontre de ce que nous nous proposons. Tous les sociétaires ont d'ailleurs le droit et le devoir de coopérer activement à la prospérité du journal. Le principal de la tâche du correspondant est d'exciter le zèle de nos collègues, et de provoquer leurs articles et leurs communications pédagogiques qui nous parviendront directement ou par son intermédiaire.

« Je suis heureux pour ma part que vous ayez accepté ces très utiles fonctions. Votre réputation m'est une garantie que vous contribuerez pour une bonne part, directement ou indirectement, au succès de notre feuille, et votre notoriété auprès de vos collègues vous facilitera la tâche de provoquer des travaux nombreux. J'ai donc tout lieu d'espérer que la nouvelle organisation de l'*Educateur* favorisera le développement professionnel des membres du corps enseignant et par conséquent les progrès de l'école elle-même.

« Un point sur lequel j'attire particulièrement votre attention, ce sont les travaux didactiques. Il est nécessaire qu'à votre instigation on fasse des études sur les diverses branches de l'enseignement. Vous vous adresserez pour cela aux instituteurs et aux institutrices à qui vous connaissez des aptitudes spéciales. Vous pourrez parfois les diriger dans le choix d'un sujet et leur tracer le plan d'une étude que vous jugeriez utile, mais sans préjudice de la liberté qui doit être réservée aux collaborateurs d'écrire suivant leurs idées personnelles.

« Cette liberté peut d'ailleurs rester d'autant plus entière que le directeur du journal se réserve expressément le droit de faire aux articles reçus les corrections qui lui paraîtront nécessaires dans l'intérêt de la Société ou de son organe. Le fait que je soumettrai au Comité directeur tous les travaux qui me parviendront en désignant ceux que je pense insérer garantit les collaborateurs contre tout abus dans l'exercice de ce droit indispensable.

« Je pense que chaque correspondant de section m'écrira aussi souvent que cela sera utile et en tous cas une fois par mois. Dans la règle les chroniques cantonales seraient ainsi mensuelles, et chaque numéro du journal en donnerait deux ou trois..... »

Ed. Clerc.

De l'enseignement de la composition à l'école primaire

Enseigner la composition à l'école primaire, apprendre à nos enfants à parler, à écrire, à exprimer correctement et facilement leurs pensées, est chose difficile. J'en appelle à tous ceux qui ont donné ou qui donnent des leçons de style et de rédaction.

Les résultats obtenus sont souvent bien peu en rapport avec la peine et les efforts que se donnent instituteurs et institutrices.

En effet, que voyons-nous chaque jour autour de nous? — Des jeunes gens sortant de l'école primaire, très ferrés sur la grammaire, voire même sur l'orthographe, mais peu, bien peu en état de s'exprimer, surtout par écrit, sur les sujets les plus usuels; qu'est-ce que cela prouve? — Qu'ils ne savent presque rien de leur langue, et qu'il existe dans notre enseignement populaire une lacune ou un manque de savoir-faire.

Comment remédier à ce mal? Comment remplacer cette pauvreté d'idées, de savoir, par une abondance relative?

Voilà la difficulté!

Pour atteindre ce but, l'école primaire a trois moyens : les leçons du maître, les devoirs écrits, la lecture et l'étude des livres.

Laissant de côté le premier et le dernier de ces moyens, je m'occuperai plus spécialement, dans le cours de cette causerie, du second point, soit des exercices écrits, ou mieux des *exercices de composition et d'invention.*

D'abord, pourquoi n'enseigne-t-on pas la *composition* dans les écoles du degré inférieur, aussi bien que dans celles des degrés moyen et supérieur?

C'est que, nous répond-on souvent, des enfants de 7 à 9 ans ne savent ni composer ni écrire.

Oh! cela est vrai, je suis le premier à en convenir; ils ne savent pas grand'chose, nos bambins, à cet âge si tendre; cependant, ils savent penser, ils savent... ce qu'ils veulent; ils voient, ils observent; ils demandent, souvent très-gentîment, dans un langage naïf et pittoresque, des explications, des renseignements sur tout et à propos de tout.

Pourquoi ne pas profiter de ces heureuses dispositions? Nous sommes convaincus que l'enseignement de la langue bien compris, ne sera réellement fructueux qu'à partir du jour où l'on habituera nos enfants à exprimer *leurs pensées,* oralement d'abord, puis par écrit, dès qu'ils savent tenir une plume et tracer des lettres.

Au reste, dans le cours de nos inspections, nous avons fait plus d'une fois des expériences à ce sujet et les résultats obtenus n'ont fait que fortifier nos convictions.

Ecoutez, sur cette importante question, l'opinion d'un des maîtres de la pédagogie moderne, M. Gréard de l'Académie française :

« Les idées ne viennent pas d'elles-mêmes à l'esprit de l'enfant : *il faut lui apprendre à les trouver*. Encore moins prennent-elles toutes seules l'ordre et la forme qu'elles doivent revêtir ; *il faut lui apprendre à composer*. Or, c'est de très bonne heure qu'on peut commencer avec profit, ces exercices d'invention et de composition. »

« L'enfant si jeune qu'il soit, est capable de créer lui-même les exemples sur lesquels on lui fait connaître la nature et l'usage des mots de la langue : il a dans l'esprit des propositions simples toutes faites ; il les possède fort inconsciemment, sans doute, mais il les possède : ses jeux, les objets, les personnes qui l'entourent lui en fournissent incessamment la matière ; il ne demande qu'à les exprimer. La seule chose nécessaire alors, c'est en stimulant cette faculté naturelle d'invention, de tenir la main à ce qu'il exprime correctement tout ce qu'il invente. »

Mais quand faut-il commencer cet enseignement et comment faut-il s'y prendre ?

Tout d'abord, profitons de l'expérience et remarquons combien les enfants des familles instruites, aisées, s'expriment mieux et plus facilement que ceux des familles où l'on est aux prises avec les difficultés de l'existence. « Ici on cause, on échange des idées ; là-bas, le silence au foyer, la solitude autour de la maison, le mutisme partout. »

« Si donc, dit fort justement le maître que nous citons, c'est par le contact avec des personnes qui *parlent* que les enfants s'habituent à *parler* et si l'école a pour but d'apprendre à parler et à *écrire correctement*, notre rôle n'est-il pas tout tracé ? Attendrons-nous que les idées vinnent toutes seules à nos élèves ? Attendrons-nous qu'ils puissent *écrire* leurs petites phrases ? C'est là l'erreur que nous voulions signaler : Avant la *composition écrite*, il y a la *composition orale ;* avant le travail de plume, le travail de tête. Ensorte que pour nous, les exercices, non de *style* et de *rédaction*, mais d'*invention* et de *composition*, doivent commencer le jour même où le petit enfant de cinq ou six ans met le pied à l'école. Le tout est de le faire causer sur des choses de son âge. »

Oui, le faire causer, voilà le principal, l'essentiel, mais que c'est difficile ! nous le reconnaissons. Nous ne causons pas assez dans nos écoles, avec nos élèves, l'enseignement s'y donne de trop loin et de trop haut ; il y a toujours entre le maître et l'élève, quelque cahier ou quelque livre, le maître est trop souvent le professeur et pas assez le père de famille, causant, racontant, provoquant demandes et réponses, intéressant son petit auditoire. C'est ainsi qu'on donne des idées aux enfants, qu'on leur inculque

ces connaissances vraies, d'usage quotidien qui leur serviront pour toute la suite de leur vie. C'est difficile, nous le répétons, mais il faut que la bonne volonté et cet amour des enfants sans lesquels il n'y a pas d'instituteur, écartent tous les inconvénients et triomphent de tous les obstacles.

Puis, lorsque l'enfant a appris à parler, apprenons lui à *écrire* et pour cela ne commençons pas trop tard, comme on le fait encore trop généralement. Est-ce à onze ou douze ans, que l'enseignement rationnel de la composition doit commencer? Que dirait-on d'un maître qui ne commencerait à enseigner l'histoire, la géographie ou l'arithmétique à ses élèves qu'à partir de ce moment? »

(A suivre.) L. Latour, *Inspecteur des Ecoles.*

CHRONIQUE SCOLAIRE

JURA BERNOIS

Loi sur l'instruction primaire. — Education des vers à soie sur les bords du lac de Bienne. — Musées scolaires.

Nous avions annoncé que la commission, nommée par le Grand-Conseil pour examiner le projet de loi scolaire, avait réduit la scolarité à 8 ans, en supprimant la première année d'école. La commission est revenue de sa décision et a abandonné la neuvième année pour reprendre la première, c'est-à-dire que l'entrée en classe aura lieu, comme aujourd'hui, à 6 ans révolus. L'enfant quittera les classes à 14 ans.

Le projet était à l'ordre du jour de la session de novembre dernier. Nous ignorons pourquoi le Grand Conseil n'a pu commencer à le discuter. Comme la nouvelle loi ne figure pas au nombre des objets à traiter dans la session qui s'ouvrira le 16 décembre, elle ne pourra pas être soumise à la votation populaire lors des élections générales du printemps prochain.

* * *

Au nombre des progrès apportés en Suisse à certaines branches agricoles par le corps enseignant, nous pouvons citer les expériences de M. Schwab, maître secondaire à Douane. Le mûrier prospère maintenant sur la rive septentrionale du lac de Bienne. Plusieurs essais d'introduire dans la contrée l'éducation des vers à soie avaient échoué, parce que les personnes qui s'en étaient occupées n'étaient pas au courant des soins réclamés par les chenilles du bombyx. M. Schwab a fait de nouvelles tentatives et la soie qu'il a obtenue a été classée comme soie de première qualité par une maison de Milan. C'est avec plaisir que nous voyons un instituteur tra-

vailler avec courage et persévérance à l'introduction d'une nouvelle industrie dans notre pays.

*
* *

Les instituteurs qui auraient des collections à déterminer pour les musées scolaires peuvent adresser les minéraux à M. Fankhauser, professeur à Berne; les plantes à M. Schneider, professeur à l'Ecole normale de Hofwyl, et les animaux (insectes) à M. Stucki, inspecteur à Berne. Ces messieurs ont établi un catalogue des objets d'histoire naturelle les plus nécessaires à une école. Ils se chargent aussi de provoquer des échanges entre instituteurs. Ils demandent que tout objet soit accompagné d'une étiquette de $^{10}/_{6}$ centimètres. Les minéraux doivent être en échantillons de $^{12}/_{8}$ cm. Chaque plante sera accompagnée d'une chemise en papier fort, de grand format. Tous les échantillons doivent être bien conditionnés et avoir une utilité immédiate pour la classe. Peut-être publierons-nous une traduction résumée du catalogue élaboré par MM. Fankhauser, Schneider et Stucki.

H. Gobat.

Le Comité central jurassien invite chaleureusement par circulaire les membres de la section à assister l'année prochaine à la réunion qui aura lieu à Neuveville. La question à traiter est celle de l'*enseignement de l'orthographe dans les écoles primaires et secondaires du Jura bernois*. Le rapporteur général est M. Germiquet, professeur à Neuveville, qui recevra les rapports jusqu'au 1er mai 1890.

NEUCHATEL

Un cinquantenaire. — Une touchante cérémonie a eu lieu le 10 courant à Neuchâtel. Des amis et anciens élèves ont fêté le 80e anniversaire de M. le professeur Elzingre, qui a consacré 50 ans de sa vie à l'enseignement de l'histoire, de la géographie et des langues, au Collège latin de cette ville.

Un joli cadeau a été offert au vénérable octogénaire, en témoignage d'affection et de reconnaissance, de la part de ses anciens élèves et du Département de l'Instruction publique.

Cette marque de sympathie a réchauffé le courage de ce vieux serviteur de l'enseignement public, qui se promet de travailler encore avec plus de zèle, malgré son âge, dans son modeste champ d'activité.

Cette simple cérémonie a laissé une impression ineffaçable à chacun des assistants.

Honneur au digne héros de cette modeste fête!

Honneur aux hommes de cœur qui jugent dignes de reconnaissance les services de ceux qui consacrent leur vie à l'enseignement populaire!

L. L.

— La commission cantonale consultative pour l'enseignement primaire a été réunie le 16 et le 17 décembre, afin de discuter le projet de règlement

pour les écoles primaires. Elle a porté son attention en particulier sur l'école frœbelienne, les examens pour le certificat d'études, le livret scolaire, les brevets de capacité pour l'enseignement qui sont distincts pour l'école frœbelienne et l'école primaire et ont deux degrés, le fonds scolaire de prévoyance et les travaux manuels.

La commission consultative se compose de 13 délégués du Conseil d'Etat, 13 des commissions scolaires et 11 du corps enseignant. E. C.

FRIBOURG

Ma première correspondance sera courte et peu intéressante. Au reste, je n'ai pas la prétention de contenter tout le monde, ni de répondre aux vues et aux désirs de chacun. Mais, puisque le Comité directeur désire, et avec raison, que l'*Educateur* soit l'écho de ce qui se passe dans le domaine scolaire des différentes parties de notre Suisse romande, je vais aujourd'hui vous relater, en quelques mots seulement, les faits les plus marquants qui se sont produits chez nous pendant le cours de cette dernière année scolaire.

Ainsi que cela se pratique ailleurs, le Département de l'instruction publique publie chaque année le compte-rendu de son dicastère. Le dernier rapport annuel renferme d'utiles renseignements et de fort bonnes directions, — surtout pour nous autres Fribourgeois. Entre autres, nous remarquons un aperçu sur le cours des travaux manuels, qui a été organisé au chef-lieu l'année dernière. Ce cours, nous dit-on, a été couronné de succès et a laissé de part et d'autre les meilleurs souvenirs. Mais, malgré l'entrain que l'on a mis dans cette affaire, il faut reconnaître que cette question des travaux manuels dans les écoles de garçons n'est pas encore mûre, pas plus chez nous qu'ailleurs.

Des *travaux manuels* passons au cours de répétition qui s'est ouvert l'automne dernier à Fribourg pour les maîtres des écoles régionales ou écoles secondaires rurales. Grâce à l'intelligente initiative de M. le directeur Python, ce cours avait surtout pour but d'inculquer aux maîtres les connaissances pratiques les plus utiles à l'agriculteur. Des leçons de physique, de chimie, d'histoire naturelle, d'industrie laitière, d'économie rurale, de géométrie et de dessin, furent données par des maîtres spéciaux. Et dans un pays essentiellement agricole comme le nôtre, on conçoit aisément les avantages qu'il y a à retirer d'un bon enseignement qui permettra de réaliser bien des progrès et de déraciner bien des préjugés. Aussi, il est permis d'espérer que nos écoles régionales se développeront toujours plus et toujours mieux, car elles répondent à un réel besoin de nos populations.

Outre ces écoles, vous savez déjà que notre canton possède aussi, dans les districts les plus importants, des écoles secondaires proprement dites, dont l'organisation est à peu près identique à celle des écoles similaires des cantons voisins. Au surplus, la ville de Fribourg entretient, avec les subsides de l'Etat, une école secondaire professionnelle pour les garçons, ainsi qu'une école secondaire pour les jeunes filles.

Les cours de perfectionnement ou de répétition, — ce que l'on appelle ailleurs les *cours complémentaires* — sont depuis bien des années déjà rendus obligatoires, soit pour les élèves dont l'émancipation de l'école primaire n'a été accordée qu'à cette condition, soit aussi pour les jeunes gens qui ne possèdent pas les connaissances suffisantes pour subir avec succès les examens fédéraux. En somme, presque tous sont astreints à la fréquentation. Nous savons que le canton de Vaud vient d'agir de même dans l'organisation de ses cours complémentaires. Chez nous, dans beaucoup de localités, les cours se donnent le jour du congé hebdomadaire avec un maximum de trois heures consécutives; d'autres se tiennent le soir, et comprennent quatre leçons par semaine. Ces classes ont une durée de plus de quatre mois, soit de novembre à mars.

Quant aux membres du corps enseignant, les moyens de perfectionnement ne leur font certes pas défaut. Ils ont à leur disposition les bibliothèques scolaires de district, les leçons d'application dans les conférences des instituteurs ou des institutrices, les travaux qu'ils doivent fournir pour chaque réunion annuelle ou pour les conférences d'arrondissement ou de sous-arrondissement scolaire, et même pour des conférences libres entre les instituteurs de certaines régions. Assurément, ce sont les moyens qui manquent le moins.

Le Comité cantonal avait mis à l'étude pour la dernière réunion annuelle les deux questions suivantes, qui ne manquaient ni d'intérêt, ni d'actualité : 1° *Qu'est-ce que la Société est en droit de demander à l'école primaire? Nos programmes répondent-ils aux besoins des temps?* 2° *Quels sont les moyens de combattre la rudesse et l'insubordination qui se manifestent chez les élèves de nos écoles?*

Pour abréger, nous n'aborderons pas cette fois-ci ces questions, sur lesquelles il a été dit et écrit de très bonnes choses.

Entre autres sujets pédagogiques traités dans les conférences de district, mentionnons : *les jardins scolaires, les devoirs à domicile, l'enseignement de la composition dans les divers degrés de l'école primaire, la culture de l'amour du vrai chez l'enfant, de l'importance et du choix des moyens d'émulation à l'école primaire*, etc.

Comme vous le voyez, il y a — quoi qu'on dise — de la vie et de l'entrain dans nos sections pédagogiques.

Pour être juste et complet, je devrais encore vous parler de notre *Exposition scolaire permanente* de Fribourg, qui s'agrandit et se perfectionne chaque jour davantage, grâce à l'activité et au zèle bien connus de l'un de ses principaux organisateurs, M. Genoud. Mais nous reviendrons plus tard sur cette question, comme aussi sur celle du *Dépôt central* du matériel d'enseignement et des fournitures scolaires. X*.

VAUD

Le journal était déjà sous presse quand nous avons reçu de notre correspondant vaudois une lettre qui est, comme notre premier article, un

appel à l'union des instituteurs. Nous regrettons que ces circonstances ne nous aient pas permis d'utiliser le travail de M. Trolliet. Notre dévoué correspondant ne nous en voudra pas de ce contre-temps, qui ne se renouvellera plus, nous aimons à le croire. E. C.

BIBLIOGRAPHIE

H. Elzingre. — La 1re année de géographie à l'usage des élèves. Lausanne, Payot, fr. 0»30.

H. Elzingre. — La 2me année de géographie, nouvel atlas contenant deux cartes tirées en couleurs. Berne, Schmid, Francke & Cie. Prix?

M. H. Elzingre est un homme de progrès, et comme son vénérable père dont nous parlons dans la chronique, un travailleur infatigable. Alors qu'il était instituteur neuchâtelois, il fut un des premiers à introduire le cahier général et à vanter les avantages de cette réforme, qui est plus importante qu'elle ne paraît. Depuis qu'il est professeur à l'Ecole cantonale de Porrentruy, il n'a pas publié moins de cinq ouvrages didactiques, parmi lesquels ceux que nous annonçons. Ces livres ont pour but de populariser l'enseignement de la géographie par la méthode concentrique, et de le rendre intuitif par le dessin et la connaissance de la carte. Nous aurions bien quelques doutes sur la possibilité d'apprendre à lire la carte dès la deuxième année; mais il est certain, d'autre part, que c'est là une étude trop souvent négligée, à ce point que beaucoup d'élèves du degré supérieur sont embarrassés d'expliquer les signes conventionnels employés.

Les ouvrages de M. Elzingre ont donc le grand mérite de rompre avec la routine, et de faire de la géographie enseignée aux enfants ce qu'elle est pour les adultes qui s'y adonnent, une science vivante et captivante. L'esprit qui les anime nous paraît excellent, et tout instituteur qui les consultera y trouvera certainement des indications précieuses, très profitables à lui-même et à son enseignement.

Nul doute qu'une monographie du canton de Neuchâtel semblable à celle du canton de Berne, qui forme la 2me année, ne serait utile aux membres du corps enseignant. Nous prions M. Elzingre d'y songer. E. C.

EXERCICES SCOLAIRES

LANGUE FRANÇAISE

COURS ÉLÉMENTAIRE

Adjectif — définition. — Formation du féminin et du pluriel. — Règles générales. — Différentes qualités exprimées par l'adjectif. — Exemples. Exercices d'invention et de récapitulation.

DICTÉE.

La taupe.

La taupe passe sa vie sous la terre. Voyez cette petite bête, *laide, noire;* comme elle est bien faite pour son existence *souterraine!* Son corps *long, rond, épais,* avec des pattes très *courtes,* peut passer par un conduit *étroit.* Sa tête *large,* son cou très *court* et très *fort* se terminent par un *long* museau *pointu* en forme de groin ou de boutoir. Ses pattes de devant, très *larges* et

très *fortes,* comme de *petites* mains, ont des ongles *longs* et *aigus,* qui lui servent à creuser et à gratter la terre. (Ext. du *M. général.*)

Voc. existence — groin, museau du cochon, boutoir, museau du sanglier. — Remarque sur les mots : patte — corps, cor — conduit — cou, coup, coût. — Accord des verbes terminent et servent.

COURS MOYEN

L'adjectif: différentes sortes d'adjectifs. — Règles d'accord. — Exercices d'application et d'invention sur le nom et l'adjectif.

DICTÉE.

Les pêcheurs bretons.

La mer scintillait au soleil; chaque goutte reflétait, comme une pointe de diamant, une lumière *blanche* et *pure* que l'œil supportait à peine. Du village *déserté,* hommes, femmes, enfants arrivaient en foule sur les dunes où, *mêlé* au thym, l'œillet *sauvage* aux fleurs *violettes* exhalait un parfum de girofle.

Munis de paniers, de *légers* filets, de pelles et de *longs* bâtons *armés* d'un crochet de fer, ils attendaient que la marée laissât à découvert la *vaste* grève et ses rochers, pour recueillir le *riche* butin *préparé* par la Providence: le brochet *argenté* qui glisse dans le sable *humide,* les crabes *voraces* et les homards aux *larges* pinces, et la crevette et la moule *nacrée,* et les coquillages de toute sorte.

Vers le soir, à l'heure où le flux accourt comme un fleuve *gonflé* par les pluies, la troupe *joyeuse* regagnait le village. (Lamennais.)

Vocabulaire — diamant — dune — thym — œillet — exhaler — girofle — grève — butin — crabe — homard — crevette — moule — flux — reflux. — Remarques sur les mots mère, mer — goutte, je goûte — pelle, je pèle — laissât.

COURS SUPÉRIEUR

Pronom : emploi des pronoms et remarques principales sur l'accord des pronoms. — Accord du verbe.

DICTÉE

L'unique objet d'art des Lapons.

La laideur des Lapons et des Laponnes est égale à celle de leurs habits; hommes et femmes sont petits et semblent les pygmées des glaces. En eux tout est repoussant, tant l'odeur de l'huile et de la peau de bête est prononcée.

Et cependant une Parisienne qui traversa ces contrées fut ravie par un objet d'un goût charmant. Cette chose, dit-elle, c'est le berceau de l'enfance, où s'est réfugié le luxe et la poésie du pauvre Lapon.

Ce berceau tient à la fois du meuble, du vêtement et du nid. Fait de bois léger recouvert de cuir, il a la forme d'un soulier arrondi du bout, la capote s'arrondit au-dessus de la tête de l'enfant et le protège sans le gêner.

Pendant les longues chasses où la Laponne suit son mari, elle attache sur son dos ce berceau qui ne la fatigue pas, et quand la bande fait halte, il est suspendu à un arbre par une courroie qui rejoint la fourche d'un piquet, de telle sorte que l'enfant, balancé par ses propres mouvements, ne s'aperçoit pas que sa mère ne le porte plus.

Dans ce berceau, doublé de plusieurs épaisseurs de peau de lièvre, repose mollement et chaudement le petit Lapon, les membres protégés contre le froid par cette douce fourrure. Champfleury.

Voc. pygmée, halte, courroie. — Remarques sur les mots : s'est réfugié — arrondi, s'arrondit — s'aperçoit — peau de lièvre.

Champfleury (né en 1821, mort en décembre 1889), romancier, a publié différentes œuvres en partie oubliées aujourd'hui, mais qui se sont vendues à un nombre très considérable d'éditions. — Quelques-unes de ses nouvelles sont charmantes et très connues, comme la *Branche de lilas.*

P. J.

Exercices d'invention et de composition

DEGRÉ INFÉRIEUR

L'institutrice fera trouver par les élèves les noms des principaux outils ou ustensiles dont se servent : le *cordonnier,* le *menuisier*, le *maçon,* le *serrurier,* le *cuisinier*, le *laboureur,* etc.

Les élèves devront répondre par de petites phrases correctes : Exemple : « Le cordonnier se sert du marteau, de l'alène, du tranchet. »

Pour les élèves les plus avancés, ces mots seront écrits au tableau noir, puis transcrits sur l'ardoise ou dans un cahier.

DEGRÉ MOYEN

Recherche des contraires.

Baisse :	Hausse.	Beau :	Laid.
	Elévation.		Vilain.
Bâtir :	Détruire.		Horrible.
	Démolir.		Affreux.
	Renverser.	Riche :	Pauvre.
Bavard :	Discret.		Misérable.
	Muet.		
	Silencieux.	Jeunesse :	Vieillesse.

Les contraires sont trouvés, puis écrits au tableau noir ; les élèves les font entrer ensuite dans de petites phrases trouvées et construites par eux.

Petite composition à préparer au tableau noir, puis à faire transcrire dans le cahier : *Pourquoi j'aime l'hiver.* — *Sommaire :* La neige. — L'école. — Les veillées. — Les fêtes de Noël et de Nouvel-An, etc.

DEGRÉ SUPÉRIEUR

Expliquer, dans de petites phrases simples et correctes, les proverbes et expressions qui suivent : *Mettre la cognée à l'arbre* (Mettre une affaire en train). — *Il ne faut pas jeter le manche après la cognée* (Il ne faut pas laisser son ouvrage interrompu pour se livrer au découragement. — *Donner un coup de collier* (Faire un effort énergique pour arriver au but proposé). — *Il joue la comédie* (Il cherche à tromper autrui en faisant passer pour sincères des sentiments qu'il n'a pas). — *Rome n'a pas été bâtie en un jour* (Un ouvrage long et difficile demande persévérance). — *Du bien d'autrui, large courroie* (Etre généreux quand on n'a rien à payer), etc.

Composition : Tant vaut l'homme, tant vaut la terre. Un champ était à vendre ; personne ne le voulait. Pourquoi ? (Mauvais terrain, improductif.) Un homme cependant se décide à l'acquérir pour une modique somme ; ce nouveau propriétaire est intelligent ; il travaille à améliorer sa terre (Comment ?) et finit par la faire rapporter tant et si bien que la valeur en est plus que doublée. — Conclusion.

Le sujet sera préalablement étudié et préparé au tableau noir. Les élèves ne seront pas tenus de reproduire littéralement le travail préparé, mais d'en suivre le plan. Ils seront libres d'ajouter les développements qu'ils pourront trouver.

L. L.

N. B. — *Le manque de place nous oblige à renvoyer les exercices d'arithmétique au prochain numéro.*